

Conférence sous Régionale de Suivi du Sommet Mondial sur le Développement Social pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Ouagadougou 28 - 30 Septembre 1999

CONTRIBUTION DU TOGO

Présenté par :

Madame Tembé Ashira ASSIH-AISSAH
*Ministre des Affaires Sociales et
de la Promotion de la Femme*

INTRODUCTION

Conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies notamment sa résolution 47/92 du 16 Décembre 1992 de convoquer un Sommet Mondial pour le Développement Social au niveau des Chefs d'Etat ou de Gouvernement en Mars 1995 à Copenhague (DANEMARK), des mesures et des dispositions ont été prises par le Gouvernement en vue de la participation efficace du Togo à cette rencontre.

A cet effet, en référence au paragraphe 5 de la résolution 48/100 du 20 Décembre 1993 des Nations Unies, un comité préparatoire du Sommet Mondial pour le Développement Social composé des représentants de l'ensemble des Départements Ministériels, des Syndicats, des Journalistes et des Confédérations professionnelles et des Agences du Système des Nations Unies a été créé par décret n° 94/082 en date du 11 Octobre 1994.

Le comité qui a eu à préparer minutieusement et méthodiquement au niveau national, le Sommet de Copenhague, a démarré ces travaux après le lancement par son Excellence Monsieur le Premier Ministre, le 03 Novembre 1994.

Par ailleurs, trois sous-commissions de travail encadrées par des Consultants spécialisés ont été créées pour s'occuper des thèmes majeurs du sommet à savoir: l'atténuation et la réduction de la pauvreté, le renforcement de l'intégration sociale des groupes vulnérables et le développement des emplois productifs.

Les travaux du comité ont abouti à l'élaboration d'un Rapport National qui a été soumis au Gouvernement après son adoption par tous les membres du Comité.

Ce rapport qui décrit avec minutie les principaux indicateurs sociaux et définit le schéma d'objectifs sociaux à atteindre à l'an 2000 a été publié lors du Sommet par la délégation Togolaise conduite par le Chef de Gouvernement et le Ministre des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme.

Ainsi, le TOGO a été présent à Copenhague et a pris part activement aux travaux de cette rencontre mondiale. Le pays est donc conscient que l'exacerbation des problèmes sociaux depuis 1980, sapent le soubassement de la construction d'une société juste, équitable et en quête du progrès. Il faudrait donc repenser les politiques de développement social au niveau national et international. C'est en ce sens que, pour le Togo, le Sommet Mondial pour le Développement Social s'inscrivant dans le cycle des grandes conférences, était accueilli avec espoir de voir proposer des réponses pertinentes aux problèmes sociaux désormais cernés.

CONDITIONS LORS DU SOMMET

1 - *SITUATION SOCIALE PRECAIRE*¹

La population estimée à 4,2 millions d'habitants est relativement jeune et connaît un accroissement très rapide. Elle sera de 4.818.000 habitants en l'an 2000 et atteindra 9.327.000 habitants en l'an 2025.

Le pays est confronté à partir de la fin des années 70 à des déséquilibres macro-économiques profonds de son économie. Le Produit Intérieur Brut (PIB par habitant) a chuté de 95.180 Fcfa en 1972 à 55.205 en 1994. Les indicateurs sociaux attestent que les performances sociales du pays notamment en matière de santé et d'éducation sont en constante dégradation notamment:

- Un taux élevé de la mortalité infantile chez les enfants de moins de cinq ans, (96 ‰) et une prévalence des maladies transmissibles ;
- La faiblesse, l'inadaptation ou l'inexistence de l'éducation des jeunes à la vie familiale ;
- La malnutrition due à la faiblesse des revenus des familles ;
- L'insuffisance, voire l'absence de formation professionnelle dans certains cas ;
- Le sérieux handicap à l'amélioration des conditions de vie des femmes ;
- Le relâchement des liens familiaux et la faiblesse des prestations sociales en faveur des personnes défavorisées et des personnes vulnérables.

Le rapport mondial du PNUD sur le développement humain en 1994, classe le Togo au 145^{em} rang sur les 173 pays considérés.

2 - *INDICATEURS ET PRECARITE SOCIALE*

L'analyse des indicateurs pour la période 1990 - 1995 figurant dans le tableau ci-dessous est plus que révélatrice de la précarité sociale, malgré les multiples efforts consentis.

¹ Cf. Rapport national du Togo ; Rapport sur le Développement Humain 1994, 1995, document sur PNL 1995

Tableau des indices

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Facteurs						
Alphabétisation	41 %	37,9 %	43,3 %	43,3 %	45,5 %	47,9 %
Indice de développement humain	0,314	0,225	0,218	0,218	0,311	0,409
Espérance	54 ans	54 ans	54 ans	54,2 ans	54,4 ans	55 ans
Produit intérieur brut	734 \$	738 \$			738 \$	1.220 \$
Taux de natalité						47 %
Taux de mortalité						13 %
Jeunes âgés de moins de 15 ans						50 %
Populations féminine						51 %

Source : évaluation quantitative PNUD 1994

L'enquête Budget Consommation (EBC) de 1988, montre qu'environ 9 % des ménages urbains vivent avec un revenu annuel moyen de 44.000Fcfa par an et que 10 % des personnes en milieu rural dépensent en moyenne 19.000Fcfa par an. Ainsi au moins 665.000 personnes sur un total de 3.500.000 habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté absolu.

Dans les zones rurales où résident la plus grande partie des pauvres, le déséquilibre régional s'accroît en terme de revenu moyen. Le revenu annuel estimé par habitant 151.000 Fcfa pour la région des Plateaux et de 62.000 pour la Savane.

L'absence de politique de maintien des jeunes en milieu rural, qui sont durement éprouvés par la pauvreté, est à l'origine de l'exode rural qui, à son tour engendre une pression démographique galopante en milieu urbain. Le taux d'accroissement urbain est estimé à 4,4 % en moyenne contre un taux de croissance naturel estimé à 3,2%.

La pauvreté touche tous les aspects de la vie sociale. Elle se traduit concrètement par la difficulté d'accès à :

• l'Emploi :

Au cours des années 1980, le niveau du volume de l'emploi a régressé dans presque tous les secteurs de l'activité économique en l'occurrence dans le secteur moderne structuré, qui accuse une régression de 8,59 % en valeur relative. l'effectif des salariés est passé de 63.944 en 1987 à 58.446 en 1989.

Pour pallier à cette régression d'emploi qui se conjugue avec un faible volume d'offres, des substitutions ont été alors trouvées dans le secteur informel.

² Source : « Aperçu de l'évolution dans les entreprises du secteur moderne au Togo ». Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 1992.

3 - PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS LE SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

3.1 - *La lutte contre la pauvreté*

Depuis le sommet social de Copenhague de 1995, le Gouvernement togolais a mis en œuvre, avec l'appui des partenaires en développement et la société civile, un certain nombre de projets qui visent l'éradication progressive de la pauvreté au Togo. Dans ce domaine on peut citer :

- le Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP), issu d'une analyse diagnostique de la pauvreté au Togo; ce programme est destiné à accroître le revenu des populations cibles par la création d'emplois productifs ; l'amélioration de l'accès aux services sociaux (santé, éducation) et la croissance économique respectueuse de l'environnement dans la sphère des pauvres.
- Le Programme National de Renforcement des Capacités de Gestion du Développement (PNRCGD) dont l'objectif est d'améliorer la capacité d'absorption de l'économie togolaise par l'acquisition d'équipements adéquats et la formation des agents de l'Etat qui pourront être redéployés dans le cadre de la mise en application de la loi sur la décentralisation.

Les projets exécutés dans le cadre de ces programmes constituent des exemples concrets des efforts fournis par le Gouvernement dans la lutte contre la précarité et couvrent les aspects sectoriels et multi- sectoriels. On peut citer entre autres :

- L'exécution du programme de micro réalisation qui apporte un appui financier appréciable aux groupements agricoles locaux pour une amélioration de leur capacités de production. Il met également en place les infrastructures de base (ponts, ponceaux, pistes, hydraulique villageoise, la construction des hangars de marché, la construction des écoles et des centres de santé etc..) dans le but de promouvoir le développement participatif;
- Le projet de micro finances piloté par le département des Affaires Sociales pour la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) tant en milieu urbain que rural.
- Le Programme de Soutien aux Groupements Villageois à l'Est de la Région des Savanes (zone déshéritée) est également un exemple réussi de la lutte contre la pauvreté. Grâce à ce projet on assiste à

une amélioration du niveau de l'épargne et du crédit des paysans. Leur niveau de vie a également subi des améliorations qui se traduisent par l'acquisition des équipements de traction animale et l'accroissement des demandes adressées au Fonds de Soutien au Développement Rural et aux Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC) nées du projet, pour la construction des magasins de stockage, des bâtiments scolaires, des centres d'alphabétisation, etc ;

- Les Programmes Régionaux d'Investissements Publics (PRIP) réalisés avec la prise en compte des besoins à la base et la participation effective des populations concernées. Les PRIP ont l'originalité de refléter les préoccupations réelles des populations. Les nombreux besoins ainsi exprimés sont hiérarchisés selon les priorités et exécutés en fonction des disponibilités financières. Il est à noter que certains partenaires en développement apportent également leur concours dans les programmes d'éradication de la pauvreté, notamment le programme de l'UNICEF, les soins de santé primaires de l'OMS, les programmes de vaccination et de lutte contre le SIDA, etc ;

Au plan sectoriel, les départements de l'éducation, de la santé et du développement Social ont poursuivi leur activité en mettant l'accent sur les projets en faveur des populations les plus démunies.

3.1.1 - *l'amélioration de la protection sociale et des actions en faveur des groupes vulnérables*

Actions menées en faveur des groupes défavorisés

Leur situation a fait l'objet de plusieurs actions concrètes orientées vers la promotion des activités de sensibilisation, d'information, d'éducation, de communication, de prévention et de réinsertion sociale surtout des jeunes en difficultés notamment :

- La mise en place des centres d'écoutes des jeunes dans cinq régions administratives du pays pour la sensibilisation et l'éducation des jeunes en matière de déviances sociales dont la drogue ;
- La mise en place d'un programme national d'appui à environ 1600 jeunes élèves en situation difficile par une aide à la scolarisation, à l'apprentissage d'un métier et pour la création d'une activité d'auto-prise en charge (1994-1997) ;

- Le renforcement des activités des centres de réadaptation sociale des jeunes en danger moral ;
- La sensibilisation des populations sur les conséquences de l'abus et du trafic illicite des drogues dans les centres sociaux sur toute l'étendue du territoire national, et à travers l'organisation de séminaires-ateliers de formation des encadreurs des jeunes sur les programmes de la drogue.

Le Comité National Anti-Drogue (CNAD) a également organisé plusieurs manifestations dans le cadre de la Journée Mondiale de Lutte contre la Drogue.

Actions en faveur des Personnes Handicapées et du 3^e Age

S'agissant des personnes handicapées, les actions sont orientées vers l'assistance matérielle et financière (achat de tricycles, de produits pharmaceutique, etc...) et l'appui aux activités agro-pastorales de 3500 aveugles dans le cadre de la stratégie de réadaptation sur base communautaire et aux activités économiques des handicapées artisans et commerçants dans les zones urbaines.

En ce concerne des personnes âgées et du 3^e âge, les actions menées sont axées sur la commémoration des Journées Internationales des Personnes Agées avec pour objectif la sensibilisation de l'opinion publique sur les droits des personnes âgées, et surtout sur les graves problèmes auxquels est confrontée cette couche sociale de la population en vue de solliciter l'appui de la Solidarité Nationale et de la Communauté Internationale pour leur prise en charge.

Actions en faveur de la Protection et Promotion de la Famille

Une rigoureuse politique de prévention et d'information sanitaire de proximité est entreprise par l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les médias, de même que des ateliers d'élaboration d'une politique nationale, en matière de lutte contre le SIDA.

Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), avec pour objectifs de faire reculer les maladies infantiles, d'améliorer l'état nutritionnel des enfants et de renforcer le programme élargi de vaccination.

Les mesures prises en faveur des enfants handicapés sont contenues dans les plans de développement au profit de tous les enfants. Il s'agit notamment des dispositions contenues dans le code de la famille et dans la réforme de l'enseignement.

Actions en faveur de l'intégration de la femme au développement et du genre

En raison du rôle prépondérant des femmes dans le processus du développement national, beaucoup d'efforts ont été faits par le Gouvernement pour les promouvoir à savoir

- du renforcement de 500 groupements féminins dans le domaine de la formation et du crédit ;
- de la mise en place de mutuelles d'épargne et de crédit à leur profit ;
- d'un appui sous forme de crédit aux Activités Génératrices de Revenus (AGR).

En outre, un système de crédit est organisé au profit des femmes déshéritées des zones urbaines qui sont également formées en techniques de mobilisation, d'épargne et de crédit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Une attention particulière est accordée à la promotion de la participation des filles à l'enseignement de base et à l'enseignement technique et professionnel par la création de 30 Centres de Promotion de la Petite Enfance (CPPE), la mise en oeuvre de programme d'appui à la promotion de participation des filles aux enseignements primaire, technique et professionnel dans les régions centrale, des Savanes et des Plateaux (Régions à faible taux de scolarisation (filles)).

Actions menées en faveur des Comités de Développement à la Base

Le Programme de Renforcement des Capacités Communautaires (RCC) initié par le Gouvernement en collaboration avec l'UNICEF et réalisé dans 08 Préfectures de 03 Régions (Savanes, Kara, Maritime), il a suscité l'émergence d'une dynamique de développement à la base dans laquelle les femmes ont pris une part active dans l'analyse de l'élaboration des Plans Villageois (PAV) Les actions qui ont été menées dans le cadre de ce programme portent sur :

- la formation de 630 membres de 105 anciens Comités Villageois de Développement (CVD) et de 180 membres de 30 nouveaux CVD en matière de planification et de gestion des activités au niveau des villages.
- la formation au plan régional de plus de 100 Agents de Promotion Sociale (APS) aux nouvelles techniques et méthodes de mise en place et de formation des Comités de Développement à la Base (CDB).

3.1.2 - Amélioration de l'état de Santé

Tableau : Principaux indicateurs sociaux comparés

Indicateurs	TOGO		Autre PPLE	Moyenne	Objectifs
	1994 - 1995	1998	GUINEE	Afrique	International à l'an 2000
SANTE					
Indice de développement humain	0,317	0,380	0,229		1,00
Espérance de vie à la naissance	54,4	55	47	50	60
Mortalité infantile, 0 à 1 an pour 1000	86	80	13 600 %	94	41
Mortalité des enfants de 0 - 5 ans	140	144 p 1000	--	174	79
Mortalité maternelle (pour 1000)	476	478	626	917	145
Vaccinations infantiles	67,1 - BCG 71,1 - Polio	35,58 %	55,20 %	53 %	90 %
Population par médecin	12.850	11.414	8.217	10.413	10.000
Couverture en santé de base		60 %	93 %	54 %	100 %
EDUCATION					
Taux net de scolarisation primaire	60,4	72,00 %	51,00 %	70 %	100 %
Analphabétisme	53,3	52,10 %	67 %	44 %	36 %

Source : MPD/ Debt relief international

Malgré la crise, l'on a procédé au recrutement des agents de santé, au renforcement des districts sanitaires ; ce qui a permis d'améliorer la couverture en soins de santé de base qui est estimée en 1997 à 60 %. Ce taux bien que supérieur à la moyenne africaine (54 %), est inférieur à la norme internationale (100 % en l'an 2000) et cache les disparités régionales. A titre d'exemple en 1996 la moitié des agents de la santé (privé et public) était concentrée à Lomé qui comptait la même année 36,2% des établissements de soins contre 8,6% dans la région des Savanes.

Par ailleurs, les programmes santé-eau et celui de renforcement des capacités communautaires, appuyés par l'UNICEF a permis de mener une série d'activités axées sur la survie et la croissance de l'enfant. Ces dispositions ont permis de réduire la mortalité infantile de 6 points passant de 86‰ en 1995 à 80 ‰ en 1998.

On peut également citer les actions conjointes OMS-TOGO visant l'éradication de certaines maladies mortelles ou handicapantes de l'enfant (dracunculose, poliomyélite, tétanos néonatal).

3.1.3 - L'amélioration de l'Education

Quatre programmes essentiels appuyés par les partenaires en développement et les ONG méritent d'être signalés. Il s'agit du Projet d'Appui à la Gestion de l'Education, du projet FAD II pour la promotion de la scolarisation des jeunes filles, du projet Togo-UNICEF en vue de l'amélioration du taux de scolarisation de la jeune fille ainsi que les activités d'alphabétisation des jeunes et des adultes.

Ces programmes ont permis d'améliorer le niveau des indicateurs les plus significatifs de changement. Aussi le taux de scolarisation est passé de 60 % en 1995 à 72 % en 1998. Le taux d'analphabétisme de 54,5 à 52,10 % dans la même période.

3.2 - Création d'emploi

La situation de l'emploi en général au Togo n'a pas connu une évolution significative ces dernières années, à cause de la crise socio-économique et financière qui perdure.

Faute de statistiques fiables, on estime que le secteur agricole (72 %) et le secteur informel (22%) demeurent les seuls fournisseurs d'emplois. Les secteurs publics (2 %) et para-public (4 %) ont perdu le monopole d'emploi.

C'est donc au niveau du secteur agricole et informel que des actions ont été menées pour faciliter l'accès à l'auto-emploi notamment l'organisation des groupements de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

Dans le secteur public et para-public, des efforts ont été menés en collaboration avec les partenaires en développement pour recruter les jeunes diplômés à travers les programmes suivants :

- Programme Emploi Formation (PEF) qui a permis d'embaucher 950 jeunes de toutes les catégories, rémunérés à la moitié du salaire;
- Programme d'Appui à la Gestion de l'Education (PAGED), dans le souci de répondre aux besoins des populations en matière d'éducation, a recruté 8.312 enseignants ;
- Le secteur de la santé confronté au manque de personnel a recruté près de 1020 jeunes de toutes catégories;
- Le Programme de Développement Urbain (PDU) à travers les travaux à haute intensité de main d'œuvre offre des possibilités d'emplois aux jeunes sans emplois dans les villes.

Outre ces programmes, on peut citer 600 emplois créés en 1997 par le secteur privé moderne ; 300 emplois saisonniers des Travaux Publics dans le cadre de la

réfection des routes et la Zone franche industrielle pour l'exportation qui à travers les 37 entreprises ont créé plus de 6000 emplois en faveur des togolais.

3.3 Dépenses publiques dans les secteurs sociaux³

L'allocation des ressources en faveur des secteurs sociaux a connu une évolution en dents de scie. Les dépenses totales de l'Etat par rapport au PIB sont passées de 21,04 % en 1996 à 17,82 % en 1997 pour remonter à 20,84 % en 1998 par rapport à la norme de 25 % recommandée par les Nations Unies.

La part des dépenses sociales dans les dépenses totales a progressé quant à elle de 18,73 % en 1996 à 19,58 % en 1998. Ce dernier ratio est en dessous de la norme de 40 % fixée au plan international.

La part des dépenses sociales de base dans les dépenses sociales totales a évolué de 31,99 % en 1996 à 59,46 % en 1997 pour retomber à 51,41 % en 1998. On note une moyenne de 47,62 % sur la période contre une norme de 50 %. Par ailleurs, la part du PIB consacrée aux dépenses sociales de base est loin d'atteindre la norme recommandée de 5 %. Elle se situe globalement à environ de 1,85 % en moyenne sur la période 1996-1998.

Il ressort donc de ce qui précède que de 1996 à 1998, les indicateurs sociaux du pays sont restés faibles malgré les efforts fournis.

Tableau - Priorités budgétaires en faveur des secteurs sociaux (en Milliards Fcfa)

	Norme	Situation du Togo 1996- 1998		
		1996	1997	1998
PIB		749,40	875,40	890,60
Dépenses totales		157,7	156	185,6
Dépenses totales/PIB	25 %	21,01	17,82	20,84
Dépenses sociales totales		29,53	32,27	36,34
Dépenses sociales totales/dépenses publiques	40 %	18,73	20,69	19,58
Dépenses sociales de base		9,447	19,187	18,683
Dépenses sociales de base/dépenses sociales totales	50 %	31,99	59,46	51,41
Dépenses sociales de base/PIB	5 %	1,26	2,19	2,10

³ Les données sont tirées du document élaboré lors de l'atelier sur la stratégie d'allègement de la dette - Lomé, 25 Juillet 1999

3.4 - Progrès accomplis dans le domaine de la bonne gouvernance

La bonne Gouvernance est caractérisée par la pratique d'une gestion responsable, transparente et respectueuse de la légalité et de l'Etat de Droit; conditions nécessaires à la création d'un environnement porteur d'une croissance économique soutenue. En matière de gestion des affaires du pays, le Togo a fait des progrès remarquables dans l'instauration de la démocratie et de l'Etat de droit par le vote à l'Assemblée Nationale et la promulgation par le président de la république des lois suivantes :

- la loi organique relative à l'organisation et au fonctionnement de la cour constitutionnelle;
- la loi organique relative à l'organisation et au fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature;
- la loi organique relative à l'organisation et au fonctionnement de la cour Suprême ;
- la loi portant composition et organisation et fonctionnement de la Haute Autorité Audio-Visuel et de la Communication;
- la loi relative à la composition et au fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme;
- la loi fixant le Statut des Magistrats;
- la loi relative au Code de la Presse et de la Communication en République Togolaise.

Ces institutions permettront de garantir les libertés publiques et les droits des citoyens dans un système judiciaire assaini qui réprime la violation de la loi, affermit les conditions de la paix sociale et règle les litiges entre les citoyens. Outre les institutions démocratiques, la bonne gouvernance nécessite également une administration efficace, motivée et dévouée au bien-être des populations et à la sauvegarde du patrimoine commun. A cet effet, l'audit opérationnelle réalisée au Togo a permis :

- la modernisation de l'administration centrale;
- l'adoption de la loi sur la décentralisation;
- le renforcement de la Gestion macro-économique par la formation de 120 cadres de l'administration en macro-économie, programmation -suivi- évaluation des projets et en gestion financière
- la rationalisation et la centralisation de la gestion des agents de l'Etat au niveau du ministère de la Fonction Publique du Travail et de l'Emploi
- le transfert progressif des responsabilités aux collectivités locales par la mise en place de 2800 comités villageois de développement.

4 - PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Considérés dans leur ensemble, ces résultats sont de nature à minimiser les difficultés rencontrées et les contradictions inhérentes à toute société. Le Togo traverse depuis 1990 une crise socio-politique qui a atteint des niveaux inquiétants entre 1992-1993 et dont les conséquences économiques sont dramatiques pour les populations. La mise en œuvre des recommandations de Copenhague nécessite des ressources financières considérables. Or la suspension de la coopération financière qui frappe le Togo a entraîné une dégradation très poussée des infrastructures économiques et sociales existantes (routes, ponts, écoles, hôpitaux et centres de santé). Cette dégradation est aujourd'hui à l'origine de la chute des principaux indicateurs sociaux qui avaient un bon comportement au début des années 1990.

Des efforts doivent cependant, être consentis en vue d'approcher les normes internationales en ce qui concerne les ressources budgétaires et prendre des mesures d'allégement de la dette. Cette disposition permettra de traduire dans les faits le schéma d'objectif arrêté.

Ce schéma est centré sur une triple approche qui constitue le fondement de la politique proposée :

- consolider l'état de droit ;
- partager le plus largement possible aussi bien les conséquences des crises économiques et financières que les fruits de la croissance économique ;
- développer une culture de participation qui fait du togolais des acteurs participants.

A cet effet, il est prévu :

- restaurer la confiance des populations marginalisées en elles-mêmes, en leur permettant d'utiliser leurs potentialités et leurs ressources ;
- former les populations à la conception de leurs projets, à la dynamique de leur localité, à la prise de responsabilité dans leur milieu, à la culture démocratique ;
- promouvoir la famille, consolider les solidarités traditionnelles et favoriser l'émergence de nouvelles solidarités ;
- valoriser l'identité locale comme vecteur du développement locale ;
- imaginer et exécuter des mesures susceptibles de mettre tout un chacun à l'abri des injustices sociales ;

- créer les conditions de jouissance effective du droit au travail ;
- élaborer et adopter une réforme foncière appropriée ;
- respecter et/ou appliquer les traités internationaux ratifiés ;
- réviser et vulgariser le Code des Personnes et de la famille et veiller à son application ;
- promouvoir la famille ;
- restructurer l'administration togolaise.

Au total donc, les perspectives sont axées sur six points essentiels :

1. La consolidation des infrastructures sociales ;
2. La valorisation des ressources humaines à savoir :
 - la formation initiale et perfectionnement du personnel,
 - l'accroissement en quantité et en qualité du personnel,
 - la mise en place d'un comité observatoire social.
3. Le renforcement de la collaboration avec les autres structures (Départements ministériels et ONG)
4. La consolidation des programmes de développement local et participatif (formation, des comités, alphabétisation, éducation...)
5. Renforcement des actions d'intégration sociale et économique en faveur des groupes défavorisés (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées).
6. L'amélioration des principaux indicateurs sociaux (santé, éducation, revenu, logement).